

Séance du 05 Février 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 janvier 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. le Maire, M. Causse à M. Pommiez, M. Aguerre à M. Etcheto.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat - Acceptation d'un don de M. Charles Antoine DE COUX

Mme TOURATON présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur Charles-Antoine DE COUX, demeurant à Labastide Villefranche, désire faire don à la ville de Bayonne d'une œuvre de Léon Bonnat. Il s'agit d'une gravure représentant le Christ en Croix, éditée à la suite du tableau réalisé par le peintre bayonnais pour le Palais de Justice de Paris (Dimensions : 40 x 60 cm, valeur assurance : 3 000 € - trois mille euros).

Cette proposition de donation correspond parfaitement aux collections du Musée Bonnat et à ses besoins d'enrichissement.

Je vous demande donc d'accepter ce don sous réserve de l'avis de la Commission scientifique des Collections des Musées de France qui sera sollicitée à cet effet, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette acceptation.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.